



## COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social informe de l'ouverture d'un concours interne et externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (ENA), Cycle II et Cycle III à l'intention des togolais des deux sexes.

Les dossiers de candidature sont déposés tous les jours ouvrables à l'Ecole nationale d'administration à Lomé et à la direction régionale du travail de Kara, du **lundi 5 juin 2023** au **vendredi 30 juin 2023** à 17 H 00.

Les dates des épreuves écrites sont fixées aux **1<sup>er</sup> et 2 août 2023**.

Les autres modalités et conditions du concours sont à consulter dans le quotidien national Togo presse ou sur le site du ministère [www.fonctionpublique.gouv.tg](http://www.fonctionpublique.gouv.tg).

Fait à Lomé, le **22 MAI 2023**



**Gilbert B. BAWARA**



Arrêté N° 1669, \_\_\_\_\_/MFPTDS  
portant ouverture du concours interne et externe  
d'entrée à l'Ecole nationale d'administration (ENA),  
Cycle II et Cycle III, session des 1<sup>er</sup> et 2 août 2023

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU  
DIALOGUE SOCIAL**

Vu l'ordonnance n°79-27/PR-ENA du 05 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole nationale d'administration ;

Vu l'ordonnance n°81-03/PR-ENA du 1<sup>er</sup> avril 1981 modifiant et complétant l'ordonnance n° 79-27/PR-ENA du 05 juillet 1979 portant réorganisation de l'Ecole nationale d'administration ;

Vu la loi n°2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n°2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du Gouvernement, complété par le décret n°2020-090/PR du 2 novembre 2020 ;

Considérant les nécessités de service.

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un concours interne et externe d'entrée au cycle II, promotion 2023-2026 et au cycle III, promotion 2023-2025 de l'Ecole nationale d'administration (ENA) est ouvert à l'intention des togolais des deux sexes.



**Article 2 :** Le nombre de postes ouverts au concours est de cent (100) répartis selon le tableau en annexe.

**Article 3 :** Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité togolaise ;
- être âgé de trente (30) ans au plus à la date du concours pour les candidats externes et de quarante-cinq (45) ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les candidats internes ;
- être titulaire du diplôme visé aux tableaux en annexe pour les candidats externes ;
- n'avoir jamais passé ledit concours plus de trois (03) fois ou n'avoir jamais fait l'objet d'exclusion à l'ENA ;
- pour les candidats internes exclusivement :
  - être un fonctionnaire titularisé dans le grade A2 pour les candidats au cycle III et dans les grades A3 ou B pour les candidats au cycle II ;
  - avoir accompli au moins six (06) ans de services effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
  - avoir été autorisé par le ministre de tutelle à concourir.

**Article 4 :** Aucune dérogation ne peut être accordée aux conditions ci-dessus mentionnées.

**Article 5 :** Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales comme suit :

#### **A. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

##### **1. Epreuves communes à toutes les options : pour le Cycle II et le Cycle III**

- ❖ une dissertation portant sur un sujet d'ordre général, durée : 4 heures, coefficient 4 ;
- ❖ une épreuve de culture générale ou d'instruction civique, durée : 1 heure, coefficient 1.



## 2. Epreuves de spécialités : uniquement pour le Cycle III

### Option administration générale

- ❖ organisation administrative togolaise, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ droit constitutionnel et institutions politiques togolaises, durée : 3 heures, coefficient 3.

### Option administration du travail et des lois sociales

- ❖ droit du travail, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ protection sociale, durée : 3 heures, coefficient 3.

### Option administration scolaire et universitaire

- ❖ système éducatif togolais, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ administration scolaire et universitaire, durée : 3 heures, coefficient 3.

### Option gestion des services de santé

- ❖ comptabilité publique, durée : 3 heures, coefficient 3 ;
- ❖ gestion des services de santé, durée : 3 heures, coefficient 3.

### Option gestion des collectivités

- ❖ décentralisation et gouvernance locale, durée : 3 heures, coefficient 3.
- ❖ droit administratif, durée : 3 heures, coefficient 3.

## B. EPREUVES ORALES COMMUNES AUX DEUX CYCLES

- ❖ entretien avec un jury, sur les aptitudes communicationnelles du candidat admissible et sa maîtrise de l'administration, des services publics et des politiques publiques, durée : 15 à 20 minutes, coefficient 4.

**Article 6:** Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- 1- une demande manuscrite signée du candidat et timbrée à 500 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social, indiquant le centre d'écrit et l'option choisies ;
- 2- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- 3- une copie certifiée conforme ou un duplicata du certificat de nationalité togolaise ;



- 4- une copie certifiée conforme du diplôme requis pour l'option choisie ;
- 5- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 6- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin agréé ;
- 7- une copie de l'acte portant nomination ou intégration dans le grade correspondant tel que visé à l'article 3 ci-dessus, une copie de l'arrêté portant titularisation, une attestation de prise de service et une autorisation du ministre de tutelle datant de 2023 et indiquant l'option retenue, pour les candidats internes ;
- 8- une quittance de **cinq mille (5.000) FCFA** pour les candidats externes et **six mille (6.000) FCFA** pour les candidats fonctionnaires, attestant le paiement des droits d'inscription au concours, payable à Lomé à l'Ecole nationale d'administration ou à la direction régionale du travail de Kara.

**Article 7** : Les relevés de notes et les attestations d'admissibilité ne sont pas autorisés.

**Article 8** : Les dates des épreuves écrites sont fixées aux **1<sup>er</sup> et 2 août 2023** dans les centres d'écrit de Lomé et de Kara.

Les candidats sont tenus de composer dans le centre d'écrit choisi au moment du dépôt du dossier de candidature.

**Article 9** : Les dossiers de candidature sont réceptionnés aux jours et heures ouvrables à partir du **5 juin 2023 à 08 heures**, à l'Ecole nationale d'administration et à la direction régionale du travail et des lois sociales de Kara.

**Article 10** : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 juin 2023 à 17 heures 00 mn**.

**Article 11** : L'appel des candidats est prévu pour **6 heures 30 mn**.

L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

5/8



**Article 12** : Les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites et orales du concours sont tenus de rejoindre l'Ecole nationale d'administration suivant la date de la rentrée, faute de quoi ils sont considérés comme démissionnaires.

**Article 13** : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 22 MAI 2023

**SIGNE**

**Gilbert B. BAWARA**

**AMPLIATIONS :**

PR (Compte rendu) ... 1  
PM (Compte rendu)..... 1  
CAB/MFPTDS.....2  
SG/MFPTDS.....2  
Ttes Dtions MFPTDS... 4  
MEF..... 1  
  
ENA..... 1  
DAD..... 1

Pour ampliation,  
Le Secrétaire général,



**Atissim ASSIH**